

# FRATERNITÉ D'ARMES

DÉFILÉ  
14 juillet 2018





## SNLE LE *VIGILANT* ET UNITÉS DE SOUTIEN

-Le *Vigilant* est un des quatre SNLE de la marine nationale qui assurent la permanence à la mer de la dissuasion nucléaire. Pour rendre possible cette mission, état-major, base opérationnelle, centres de transmissions et escadrille, œuvrent sans relâche au soutien des SNLE. Les effectifs de ces unités défilent côte à côte.

- Cette année un SNLE aura effectué la 500<sup>e</sup> patrouille à la mer depuis 1972, ce qui représente depuis l'origine près de 35000 jours à la mer.

**Lieux d'implantation :** Île Longue (Finistère) pour le SNLE ; Brest pour l'état-major de la FOST et l'escadrille ; Rosnay (Indre), France Sud (Aude), Sainte-Assise (Seine-et-Marne) et Kerlouan (Finistère) pour les CTM.

**Effectifs total des unités :** 2 équipages de 110 sous-marinières se relayant pour le SNLE ; 206 pour le centre opérationnel ; 160 pour les CTM ; 129 pour l'escadrille.

**Dates de création :** 2004 pour le SNLE ; 1972 pour le centre opérationnel ; 1971 pour les CTM ; 2000 pour l'escadrille.

**Subordination organique :** Force océanique stratégique (FOST), Brest.

**Mission :** depuis novembre 1972, au moins un des quatre Sous-marins nucléaires lanceurs d'engins (SNLE) patrouille pour assurer la permanence de la dissuasion à la mer 365 jours par an. Invulnérable, le SNLE est garant de l'autonomie stratégique de la France.

Les SNLE ne pourraient mener à bien leur mission sans la contribution des unités qui leurs sont liées : base opérationnelle, état-major, centres de transmissions et escadrille.

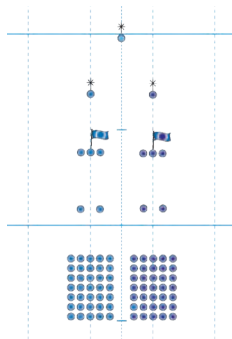
L'Île Longue est la base opérationnelle des SNLE. Ils y effectuent, au retour de chaque patrouille, un arrêt technique de quelques semaines pour leur entretien. L'état-major de la FOST assure le soutien et la coordination de la maintenance des sous-marins en vue de leur mise en œuvre. Il dispose d'un centre opérationnel. Les quatre Centres de transmission marine (CTM) sont capables de relayer en tout temps l'ordre présidentiel mais également les informations nécessaires aux SNLE pour conduire leurs patrouilles. Enfin, l'escadrille garantit le maintien en condition opérationnelle (exercice, entraînement) des équipages et du matériel.

En 2020, le programme de construction des SNLE de 3<sup>e</sup> génération passera en phase de réalisation afin d'assurer la pérennité de la composante océanique de la dissuasion.

**Effectif défilant :** 83.

**Autorités défilant en tête :** capitaine de vaisseau Fabrice Legrand, chef d'état-major de la FOST, suivi du capitaine de vaisseau Rémi Thomas, commandant l'équipage rouge du SNLE *Le Vigilant*, et du capitaine de frégate Jean-Philippe Anché, commandant le CTM de Rosnay.

**Composition/articulation :** le chef de détachement suivi des 2 commandants d'unité ; les 2 fanions et leurs gardes ; 4 cadres ; 70 cadres et matelots.



### Infos complémentaires

- Une patrouille de SNLE peut durer jusqu'à 90 jours. Elle est uniquement limitée par la quantité de vivres embarqués.
- Le *Vigilant* est le premier SNLE à compter du personnel féminin (quatre officiers féminins) dans son effectif.
- Afin de préserver sa discrétion et garantir son endurance, un SNLE possède au sein de son équipage une équipe médicale composée d'un médecin et de deux infirmiers. Cette équipe est à même de prendre en charge les urgences à bord grâce à de nombreux moyens techniques dont un bloc chirurgical.



## 53<sup>E</sup> RÉGIMENT DE TRANSMISSIONS

- Régiment de haute technologie, le 53<sup>e</sup> RT met en œuvre les systèmes d'information et de communication des postes de commandement tout en assurant la sécurité des transmissions.
- Le régiment expérimente la nouvelle génération de matériel de transmissions du programme ASTRIDE, dont l'objectif est de fournir au poste commandement d'un groupement tactique interarmes, un véhicule unique permettant une mise en œuvre rapide et un accès aux réseaux informatiques.

**Lieu d'implantation** : Lunéville (Meurthe-et-Moselle).

**Effectif total de l'unité** : 864.

**Date de création** : 1969.

**Devise** : « Foudre dans l'azur ».

**Subordination organique** : commandement des systèmes d'information et de communication (COMSIC), Rennes (Ille-et-Vilaine).

**Mission** : le 53<sup>e</sup> Régiment de transmissions (53<sup>e</sup> RT) met en œuvre des moyens de haute technologie permettant d'assurer le déploiement des systèmes d'information et de communication sur des postes de commandement, en opération dans un cadre national ou multinational, et au profit des grands commandements de l'armée de terre.

Depuis 2017, le régiment a été engagé en opération extérieure au Sahel dans le cadre de l'opération Barkhane, au Levant dans le cadre de l'opération Chammal et

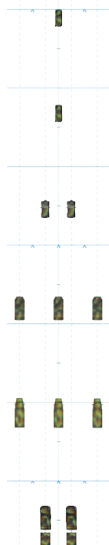
en Guyane pour l'opération Harpie. Ses soldats ont également été déployés en Polynésie française et participent en permanence à l'opération Sentinelle.

Le 53<sup>e</sup> RT arme également une compagnie spécifique : la Compagnie d'exploitation des réseaux SCORPION (CERéS). Créée le 15 juin 2017, cette compagnie a pour mission principale, en coordination avec la Section technique de l'armée de terre (STAT), de participer aux évaluations et expérimentations du programme SCORPION dans le domaine des systèmes d'information et de communication.

**Effectif défilant** : 12 véhicules.

**Autorité défilant en tête** : colonel Nicolas Delort, chef de corps du 53<sup>e</sup> RT.

**Composition/articulation** : P4 du chef de détachement ; P4 porte-drapeau ; 2 PVP ; 3 VAB ; 3 GBC (véhicules cargotactiques 6x6) transportant des stations de desserte de T2 ; 2 stations satellitaires haut débit tractées par des camions de type SHERPA.



### Infos complémentaires

Le 53<sup>e</sup> RT est engagé dans la transition vers le système d'armes d'Accès par satellite et par transmissions hertziennes au réseau de zone et à l'intranet de l'espace de bataille (ASTRIDE). L'expérimentation opérationnelle a été conduite par le régiment en juin 2018. Elle prépare le déploiement des réseaux de communication du programme SCORPION.

## LA CYBERDÉFENSE MILITAIRE

Champ de confrontation à part entière, l'espace numérique constitue un nouveau domaine, théâtre de combat stratégique et militaire intense. La numérisation massive de nos sociétés depuis une dizaine d'années et l'interconnexion globale des systèmes d'information et de communication, civiles comme militaires, suscitent l'émergence de nouvelles opportunités mais également de nouvelles menaces que l'État doit appréhender et combattre dans toutes leurs dimensions.

Publiée en février 2018, la revue stratégique de cyberdéfense a réaffirmé une nouvelle ambition pour la France. La réalité, l'ampleur et la permanence de la menace cybernétique font peser des risques sur les infrastructures vitales de la Nation et ouvrent par là-même de nouveaux champs de vulnérabilité pour nos institutions et forces armées.

La cyberdéfense militaire a connu une montée en puissance progressive depuis 2008, et est aujourd'hui portée par deux principaux acteurs : le Commandement de la cyberdéfense (COMCYBER), et la Direction générale de l'armement (DGA).

Le COMCYBER est une unité opérationnelle, intégrant l'ensemble des forces de cyberdéfense des armées françaises sous une même autorité permanente et interarmées. Créé en 2017 et placé sous l'autorité directe du chef d'état-major des armées, le COMCYBER est responsable de la manœuvre cyber globale : informatique d'influence, lutte informatique défensive, et lutte informatique d'influence. Il a pour mission la protection des systèmes d'information de l'état-major des armées, la défense des systèmes d'informations du ministère, et la conception, la planification, la conduite des opérations militaires dans l'espace numérique. Le COMCYBER exerce une tutelle opérationnelle sur près de 3400 cybercombattants au sein du ministère des Armées.

La DGA sécurise les programmes d'armement et est l'expert technique référent du ministère des Armées en matière de cybersécurité. De l'anticipation de la menace à la mise en œuvre de cyber solutions pour la défense et les hautes autorités de l'État, la DGA assure, depuis la conception d'algorithmes cryptographiques jusqu'aux architectures sécurisées de systèmes complets : un rôle de conseil et de soutien à la lutte informatique défensive du ministère des Armées, la connaissance et l'anticipation de la menace, le développement et l'évaluation de produits de cybersécurité, la prise en compte de la cybersécurité dans tous les programmes d'armement et l'animation de la recherche et technologie cyber en lien avec les autres entités étatiques, l'industrie et le monde de la recherche.

La Loi de programmation militaire (LPM) 2019-2025 permettra de mieux promouvoir l'autonomie stratégique de la France dans ce domaine. La LPM renforce en effet les capacités des armées en matière de prévention, détection et caractérisation des cyberattaques. Un effort significatif portera également sur la protection des systèmes d'armes et des systèmes d'information, dès leur phase de conception et pendant leur utilisation. Avec près de 1,6 milliard d'euros consacrés sur la période, et le recrutement d'un millier de nouveaux cyber combattants, l'objectif est de disposer, en 2025, d'un dispositif militaire capable de mettre en œuvre les moyens humains et techniques propres à garantir la surveillance 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, des systèmes numérisés et de mener la lutte informatique défensive : la « posture permanente cyber ». La France sera ainsi dotée d'une capacité d'innovation, de protection et de combat cyber à la hauteur de ses ambitions stratégiques et de ses engagements sur la scène internationale.